

Des logements protégés créés à deux pas du lac

24H 2015-05-19

A Morges, deux nouveaux immeubles offriront vingt-six locatifs à loyers modérés. La moitié sera des appartements protégés pour personnes âgées ou handicapées

A deux pas du lac, à Morges, deux immeubles flambant neufs viennent de sortir de terre aux abords de l'avenue Ignace-Paderewski. Dès l'automne, ces bâtiments, baptisés «Les Marinières», accueilleront des locataires dans vingt-six logements, dont la moitié sera dévolue à des appartements protégés. L'objectif de ce projet à 11,6 millions, mené par la Coopérative Cité Derrière, est d'offrir des locatifs à loyers inférieurs au prix du marché. Pour ce faire, la Ville de Morges lui a accordé un droit de superficie d'une durée de cinquante ans.

Chaque immeuble, respectant le label Minergie, abritera treize appartements, dont des attiques. «Il faudra compter à partir de 1600 francs mensuels pour un trois-pièces, 1800 francs pour quatre pièces», indique Philippe Diesbach, président de Cité Derrière, précisant que la coopérative s'est engagée à respecter les critè-

res du Règlement sur les conditions d'occupation des logements à loyers modérés.

L'un des deux immeubles offrira treize appartements protégés, destinés à des personnes âgées ou à mobilité réduite. Le loyer des deux-pièces s'élèvera à 1300 francs, celui des trois-pièces à 1650 francs. «Ces montants sont compatibles avec les prestations

11,65

En millions de francs, il s'agit du coût de ces deux nouveaux immeubles.

complémentaires AVS», souligne Philippe Diesbach. Les lieux abriteront également une grande salle communautaire, qui permettra à une référente sociale, engagée à 30%, de déployer une palette d'animations socioculturelles pour les résidents. Enfin, le bâtiment accueillera, au rez-de-chaussée, le Foyer régional d'accueil communautaire (FRAC), qui louera une surface de quelque 430 m².

N.R.